

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 73</i> <i>Dont suppléant(s) : 2</i> <i>Pouvoirs : 23</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 32</i> <i>Absent(s) : 5</i>
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de convocation : 29 mars 2016

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 13
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Lundi 4 avril 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2016-04-04-CC-2.3 :

Budget Primitif 2016.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 7 mars 2016,

VU les comptes administratifs 2015 prévisionnels du Budget Principal, des Budgets Annexes « Déchèteries », « Archéologie Préventive », « Transports Publics », « Zones en régie », « Déchets Val Saint-Pierre » garantis conformes aux écritures de M. le Trésorier Principal de Metz Municipale,

VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2016 pour :

- Le Budget Principal (Instruction M14),
- Budget Annexe "Archéologie Préventive" (Instruction M14),
- Budget Annexe "Déchèteries" (Instruction M4),
- Budget Annexe "Transports publics" (Instruction M43),
- Budget Annexe "Zones en régie" (Instruction M14),
- Budget Annexe "Déchets Val Saint-Pierre" (Instruction M4),

1 - ADOPTE le Budget Primitif 2016 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	5 210 471,00	3 700 709,00
Solde d'exécution à reporter	4 584 493,82	
Mouvements réels	58 048 987,18	46 528 018,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	13 940 137,00	13 940 137,00
Mouvements d'ordre de section à section	1 600 000,00	10 500 000,00
Virement de la section de fonctionnement	-	8 715 225,00
Totaux	83 384 089,00	83 384 089,00

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		5 497 305,31
Mouvements réels	146 733 775,00	158 851 694,69
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	10 500 000,00	1 600 000,00
Virement vers la section d'investissement	8 715 225,00	
Totaux	165 949 000,00	165 949 000,00
Total général du budget	249 333 089,00	249 333 089,00

BUDGET ANNEXE DECHETERIES

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser		
Solde d'exécution à reporter		5 456,22
Mouvements réels	13 800,00	43,78
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		8 300,00
Virement de la section d'exploitation		
Totaux	13 800,00	13 800,00

EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter	70 630,46	
Mouvements réels	4 554 309,54	4 633 240,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	8 300,00	
Virement vers la section d'investissement		
Totaux	4 633 240,00	4 633 240,00
Total général du budget	4 647 040,00	4 647 040,00

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	999 500,00	999 500,00
Solde d'exécution à reporter	25 076,79	
Mouvements réels	410 123,21	
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		40 550,00
Virement de la section de fonctionnement		394 650,00
Totaux	1 434 700,00	1 434 700,00

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter	250 713,48	
Mouvements réels	1 298 996,52	1 984 910,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	40 550,00	
Virement vers la section d'investissement	394 650,00	
Totaux	1 984 910,00	1 984 910,00
Total général du budget	3 419 610,00	3 419 610,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	670 000,00	1 060 000,00
Solde d'exécution à reporter	57 177,33	
Mouvements réels	22 041 537,67	12 224 000,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	2 300 000,00	10 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement		1 784 715,00
Totaux	25 068 715,00	25 068 715,00

EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		1 185 016,09
Mouvements réels	52 810 285,00	61 109 983,91
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	10 000 000,00	2 300 000,00
Virement vers la section d'exploitation	1 784 715,00	
Totaux	64 595 000,00	64 595 000,00
Total général du budget	89 663 715,00	89 663 715,00

BUDGET ANNEXE ZONES EN REGIE

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser		
Solde d'exécution à reporter	4 992 867,54	
Mouvements réels	225,46	2 900 225,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	11 536 907,00	8 149 207,00
Virement de la section de fonctionnement		5 480 568,00
Totaux	16 530 000,00	16 530 000,00

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		1 835 520,90
Mouvements réels	4 993 225,00	5 250 572,10
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	8 149 207,00	11 536 907,00
Virement vers la section d'investissement	5 480 568,00	
Totaux	18 623 000,00	18 623 000,00
Total général du budget	35 153 000,00	35 153 000,00

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS VAL-SAINT PIERRE

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser		
Solde d'exécution à reporter		110 414,16
Mouvements réels	111 000,00	585,84
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		
Virement de la section d'exploitation		
Totaux	111 000,00	111 000,00

EXPLOITATION

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter	36 049,87	
Mouvements réels	3 550,13	39 600,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		
Virement vers la section d'investissement		
Totaux	39 600,00	39 600,00
Total général du budget	150 600,00	150 600,00

2 - DECIDE l'inscription de crédits affectés au Cabinet du Président composé de 3 personnes à hauteur de 219 165,00 € chapitre 012, fonction 021 au titre de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme
Metz, le 5 avril 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



2016
**BUDGET
PRIMITIF**

**METZ
MÉTROPOLE
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**



RAPPORT BUDGÉTAIRE
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 4 AVRIL 2016



Budget Primitif 2016.

INTRODUCTION	4
LE BUDGET PRINCIPAL	6
PARTIE I LES RECETTES	8
A. LES RECETTES FISCALES	9
B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT	10
1) La Dotation Globale de Fonctionnement	11
2) La Dotation Globale de "Neutralisation"	11
3) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat	11
C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES	12
D. L'EMPRUNT	13
E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2015	13
PARTIE II LES DEPENSES	14
A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	16
1) Développer l'attractivité du territoire	18
a. Dépenses communes aux équipements culturels	18
b. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole « Gabriel Pierné ».....	19
c. L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM	19
d. L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.....	19
e. Le Musée de Metz Métropole « La Cour d'Or »	20
f. Le Centre Pompidou-Metz.....	21
g. L'Archéologie Préventive	21
h. Le développement touristique.....	21
✓ Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses	22
a. Les interventions économiques.....	22
b. L'aménagement des zones d'activité	23
c. L'enseignement supérieur – la recherche et l'innovation	23
d. La planification territoriale	24
✓ Accroître la qualité de vie dans l'agglomération	25
a. Les transports urbains	25
b. La collecte et l'élimination des déchets	26
c. La fourrière animale.....	27
d. La collecte des eaux pluviales.....	27
e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville.....	28
f. Le développement durable	28
g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols	29
h. Le complexe sportif de Jury.....	29
i. Le Service d'Incendie et de Secours	30
j. La voirie d'intérêt communautaire	30

B.	LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES	30
C.	LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS	30
D.	LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE	31
E.	L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS	32
1)	La dette amortissable	32
2)	Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.)	32
3)	Les lignes de trésorerie	33
4)	Emprunt Obligataire	33
F.	LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2015	33
	LES BUDGETS ANNEXES	34
	PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS.....	34
A.	EXPLOITATION	36
1)	Les recettes	36
2)	Les dépenses	36
B.	INVESTISSEMENT	37
1)	Les dépenses	37
2)	Les recettes	38
	PARTIE V BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES	39
A.	EXPLOITATION	39
B.	INVESTISSEMENT	40
	PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »	41
A.	FONCTIONNEMENT	41
1)	Les dépenses	42
2)	Les recettes	42
B.	INVESTISSEMENT	42
1)	Les dépenses	42
2)	Les recettes	43
	PARTIE VII BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE ».....	43
A.	FONCTIONNEMENT	43
1)	Les dépenses	43
2)	Les recettes	45
B.	INVESTISSEMENT	45
1)	Dépenses	45
2)	Recettes	46
	PARTIE VIII BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE »	46

INTRODUCTION

Le Budget Primitif 2016 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire toujours aussi difficile avec des effets cumulatifs :

- Suite au désengagement de l'Etat et à la poursuite du plan de réduction des concours aux collectivités de 11,5 Milliards d'Euros, Metz Métropole est confrontée comme les autres collectivités locales à une baisse drastique des dotations de l'Etat : moins 3,3 M€ pour l'année 2016, soit une recette annuelle de DGF inférieure de 8,2 M€ à celle perçue en 2012. La baisse en « cascade » des participations ou subventions des autres partenaires publics, également à la recherche d'économies, se poursuit et complexifie encore l'exercice.
- C'est pourquoi tout en préservant l'essentiel des politiques publiques et du niveau de services par compétence, un second plan d'économies a été mené pour cette préparation du Budget 2016, qui, grâce au travail des services et des commissions thématiques vont permettre de réaliser 2,4 M€ d'économies sur le Budget Primitif 2016 ; au total, ce sont 5,3 M€ d'économies qui ont été réalisées depuis 2015 correspondant à 3,6% du budget de fonctionnement.

En conséquence, pour le budget primitif 2016, les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal diminuent de 3,3 % par rapport au Budget Primitif 2015 correspondant à diminution de 0,7% périmètre constant.

Par ailleurs, dans un environnement institutionnel en profonde mutation où le couple Région / EPCI est appelé à jouer un rôle de plus en plus important et dans un contexte de concurrence que se livrent aujourd'hui les territoires, il convient de poursuivre le renforcement de l'Agglomération messine qui doit affirmer sa position au sein de la nouvelle grande région, pour rester une agglomération forte, être le fer de lance pour tout le territoire, et au-delà. Plus son économie sera dynamique, plus son attractivité sera importante, plus cela profitera à l'ensemble du bassin de vie avec un effet d'entraînement certain pour l'ensemble du département.

Pour répondre à cette volonté largement partagée d'investir pour faire de l'Agglomération un territoire ambitieux, un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement a été élaboré. Il est le résultat d'un travail collectif qui tient compte à la fois des ambitions pour le territoire et ses habitants mais également des contraintes budgétaires fortes qui s'imposent à tous.

Toutefois, pour financer ce projet, malgré les efforts réalisés avec les plans d'économies de fonctionnement, malgré la reprise anticipée du résultat 2015, le recours à une augmentation fiscale est incontournable.

Nous avons la responsabilité de décider d'une augmentation de 1 point en moyenne sur les taxes d'habitation, Foncière sur les Propriétés Bâties et sur la Cotisation Foncière des Entreprises. L'impact de cette hausse fiscale est en moyenne comprise entre 19 € et 31 € pour un ménage locataire avec ou sans enfant et de 16 € pour un ménage propriétaire. Pour les entreprises, l'incidence est comprise entre 12 € et 107 € en moyenne selon qu'il s'agit d'une petite ou moyenne entreprise.

Pour ce qui concerne le budget annexe transport, la participation prévisionnelle du budget principal a pu être limitée à 2,6 M€, contre 4,4 M€ votés en 2015, et grâce à la maîtrise des charges d'exploitation résultant notamment des négociations dites de "revoyure" avec le délégataire de service public, la SAEML TAMM, sans remise en cause des objectifs ambitieux de l'agglomération pour son réseau de transport.

Ces budgets sont soumis au vote de l'Assemblée Communautaire sur la base des documents budgétaires joints au présent rapport de présentation.

LE BUDGET PRINCIPAL

Voté avec reprise des résultats 2015, le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 249,3 M€ contre 277,7 M€ pour le Budget Primitif 2015 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2015
- ✓ des restes à réaliser d'investissement 2015
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2016

Les crédits nouveaux s'élèvent à 239,5 M€ contre 269,1 M€ en 2015.

Parmi eux, les mouvements réels s'élèvent pour 2016 en dépenses à 204,7 M€ contre 210,45 M€ en 2015 dont 146,7 M€ pour la section de fonctionnement et 58,0 M€ pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 13,9 M€ et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 44,1 M€.

En conséquence, les crédits d'intervention nouveaux du Budget Primitif 2016 s'élèvent à 190,8 M€ en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en recul de 2% par rapport au budget primitif 2015, dont :

- ✓ -3,3 % pour la section de fonctionnement
- ✓ -1,7% pour la section d'investissement.

**BUDGET PRINCIPAL
EQUILIBRE GENERAL DU BP 2016 EN M€**

DEPENSES							
	BP 2015	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2014	BP 2016	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2015	variation BP16 "nouveaux crédits" / BP15 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Dépenses réelles	151,7	151,7		146,7	146,7		-3,3%
Mouvements d'ordre	15,3	15,3		19,2	19,2		25,8%
<i>dont prélèvement</i>	5,3	5,3		8,7	8,7		65,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	167,0	167,0	0,0	165,9	165,9	0,0	-0,6%
II. Investissement							
Dépenses réelles hors art 16449	50,3	44,9	5,5	49,3	44,1	5,2	-1,7%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13,9	13,9		13,9	13,9		0,3%
Mouvements d'ordre	43,4	43,4		15,5	15,5		-64,2%
TOTAL INVESTISSEMENT	107,6	102,1	5,5	78,8	73,6	5,2	-27,9%
solde d'exécution reporté	3,1		3,1	4,6		4,6	
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise	110,7	102,1	8,6	83,4	73,6	9,8	-27,9%
TOTAL GENERAL	277,7	269,1	8,6	249,3	239,5	9,8	-11,0%
RECETTES							
	BP 2015	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2014	BP 2016	dont crédits nouveaux	dont RAR et résultats 2015	variation BP16 "nouveaux crédits" / BP15 "nouveaux crédits"
I. Fonctionnement							
Recettes réelles	159,8	159,8		158,9	158,9		-0,6%
Mouvements d'ordre	1,3	1,3		1,6	1,6		23,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	161,1	161,1	0,0	160,5	160,5	0,0	-0,4%
solde d'exécution reporté	5,9	0,0	5,9	5,5		5,5	SO
TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise	167,0	161,1	5,9	165,9	160,5	5,5	-0,4%
II. Investissement							
Recettes réelles hors 16449	39,5	30,9	8,6	30,2	26,5	3,7	-14,2%
<i>dont emprunt</i>	16,2	13,0	3,2	10,4	10,4		-20,0%
Affectation au financement de l'investissement				6,1	6,1		NS
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	13,9	13,9		13,9	13,9		0,3%
Mouvements d'ordre	57,3	57,3		33,2	33,2		-42,2%
<i>dont prélèvement</i>	5,3	5,3		8,7	8,7		65,1%
TOTAL INVESTISSEMENT	110,7	102,1	8,6	83,4	79,7	3,7	-22,0%
TOTAL GENERAL	277,7	263,2	14,5	249,3	240,1	9,2	-8,8%

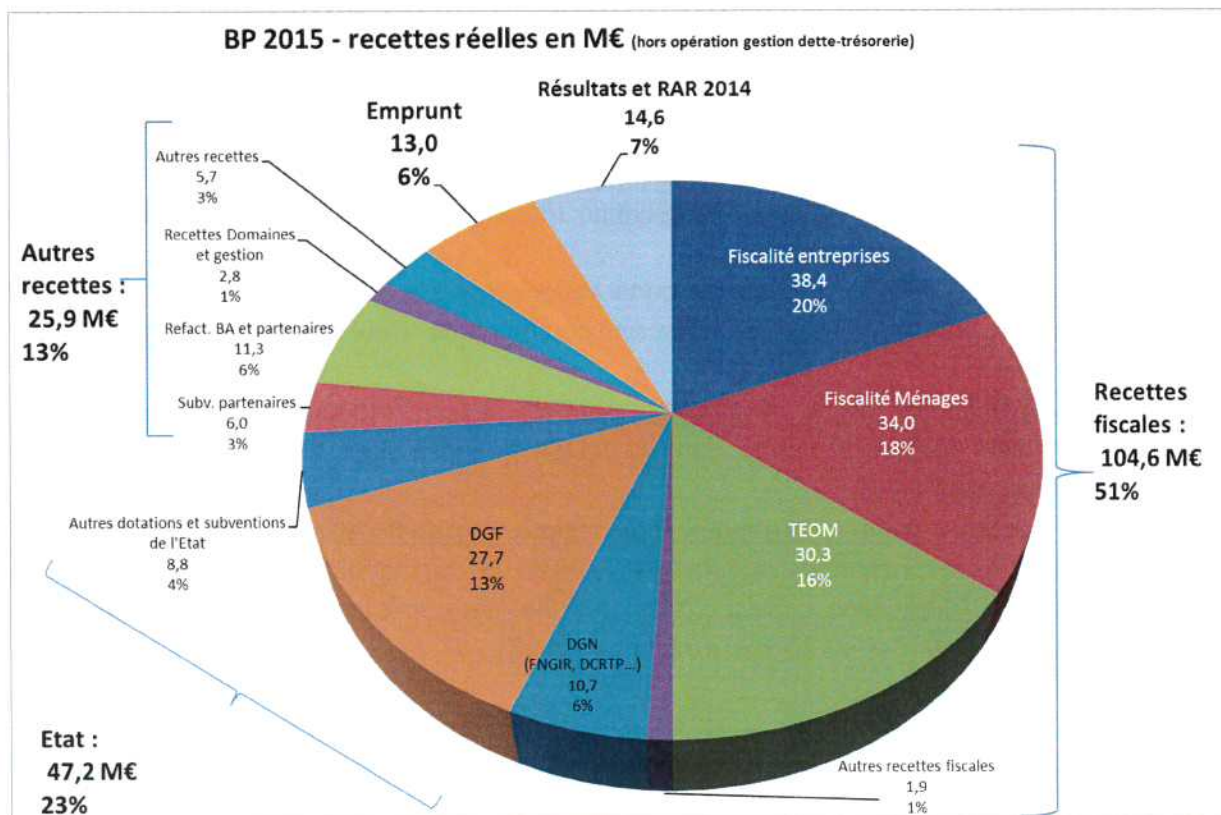
PARTIE I LES RECETTES

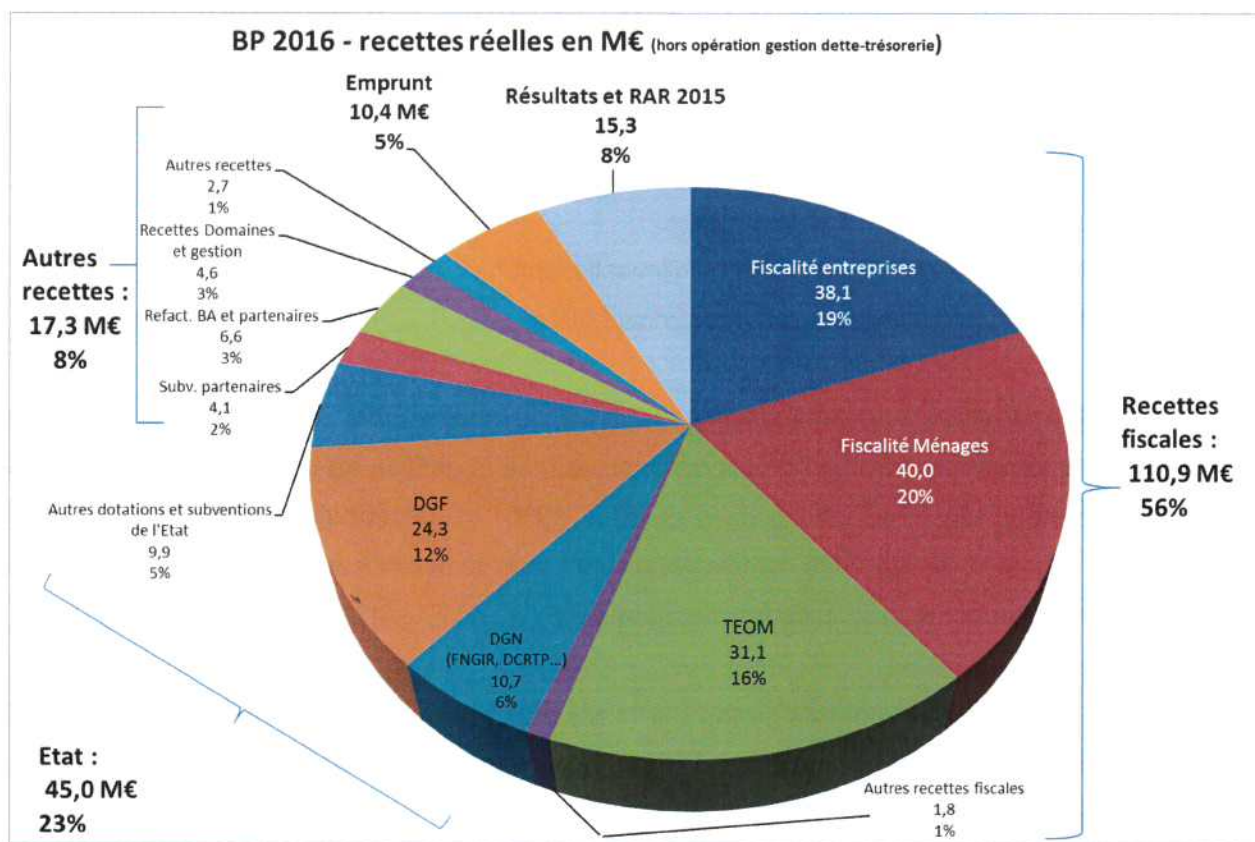
Du fait d'une reprise anticipée des résultats 2015, les recettes totales du BP 2016 s'élèvent à 249,3 M€ et se composent de :

- la reprise anticipée des résultats,
- des restes à réaliser en recettes d'investissement,
- des crédits nouveaux du Budget Primitif 2016.

Les crédits nouveaux se décomposent en 37,3 M€ de mouvements d'ordre et 196,6 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), ils s'établissent à 182,7 M€ (-4,1% par rapport à 2015) et se répartissent à hauteur de 158,8 M€ en fonctionnement et de 24,0 M€ en investissement. Les évolutions par rapport au Budget Primitif 2015 sont de -0,6 % pour la section de fonctionnement et de -22,4% en investissement.

La présentation des recettes se fait sur la base des recettes nouvelles inscrites au BP 2016, la reprise de résultat et les restes à réaliser en recettes d'investissement étant indiqués au E de la présente partie.





A. LES RECETTES FISCALES

L'année budgétaire 2016 est marquée par la poursuite de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques de la France. Pour Metz Métropole, cette baisse des dotations de l'Etat représente 8 M€ par rapport à 2013. La fermeture récente d'établissements industriels sur le territoire induit également une baisse significative des recettes issues des entreprises, dont le montant est estimé à plus d'1 million d'euros pour l'année 2016.

Malgré un plan d'économies de fonctionnement d'environ 5,3M€ entre 2014 et 2016, l'effort reste insuffisant pour maintenir le niveau d'épargne nette de Metz Métropole et financer des investissements nouveaux dans le cadre d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) établi pour la période 2016-2020.

Au vu de ce contexte difficile, le choix se porte malgré tout sur la volonté d'investir pour l'avenir du territoire et de recourir à des hausses de la fiscalité communautaire qui s'établissent sur la base :

- d'une évolution des bases d'imposition d'environ 2% correspondant, à proportion égale, à la revalorisation forfaitaire prévue dans la loi de finances pour 2016, et à leur augmentation physique prévisionnelle.
- d'une hausse d'1 point en moyenne des principaux taux de fiscalité directe locale pour 2016, taux qui demeureront inchangés ensuite sur le reste de la mandature. En matière de Cotisation Foncière des Entreprises, cette progression s'effectuera en 2 temps, conformément à la règle du lien des taux (+0,37 pt en 2016 et +0,61 pt en 2017).

Fiscalité Directe Locale	Taux 2015	Taux 2016 proposés
Taxe d'Habitation (TH)	9,98%	10,97%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (FB)	1,09%	2,09%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,95%	25,33%
Tascom (tarif)	1,00	1,05
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (FNB)	7,41%	7,41%
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	37,60%	37,60%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	11,06%	11,06%

Ainsi, les recettes fiscales globales du budget primitif de l'année 2016 pourraient s'élever à 110 921 K€, en progression de 6% par rapport aux inscriptions budgétaires de l'année 2015.

Montants inscrits au Budget Primitif (K€)	2015	2016
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19 297	19 696
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	14 182	14 027
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 983	1 200
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	2 941	3 150
Fiscalité Entreprises	38 403	38 073
Taxe d'Habitation (TH)	30 630	33 639
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (FB)	3 092	6 039
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (FNB)	103	101
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)	183	174
Fiscalité Ménages	34 008	39 953
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	30 290	31 050
Fiscalité Déchets	30 290	31 050
Allocations compensatrices CFE-TH-TF	1 800	1 710
Autres recettes fiscales (AC)	147	135
Autres Recettes Fiscales	1 947	1 845
Recettes fiscales et assimilées	104 648	110 921

S'agissant plus particulièrement du financement des déchets ménagers et assimilés, la progression du produit de TEOM d'environ 750 000 € correspond pour 2/3 à l'extension de la taxe aux 4 communes de l'ex-Val Saint Pierre, et pour 1/3 à la progression des bases d'imposition. Compte tenu de la poursuite du programme de conteneurisation et des investissements conséquents qui en découlent, il est prévu - dans le cadre de ce budget primitif - de maintenir le taux de TEOM à son niveau de 2015, soit 11,06%.

Il est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2016 des recettes fiscales et assimilées à hauteur de 110 921K€, de fixer les taux de fiscalité à 10,97% pour la TH, 2,09% pour le FB, 25,33% pour la CFE, 7,41% pour le FNB, 37,60% pour le TAFNB et 11,06% pour la TEOM, et de majorer le coefficient multiplicateur de la TASCOM de 0,5 point en 2016 et 2017.

B. LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT

Les inscriptions budgétaires proposées concernant les recettes en provenance de l'Etat à l'exception des allocations compensatrices (cf A) s'établissent de la façon suivante :

Montants en K€	BP 2015	BP 2016	évo. BP16 / BP15
Dotation globale de fonctionnement	27 655	24 317	-12,1%
dotation d'intercommunalité	6 060	3 268	-46,1%
dotation de compensation	21 595	21 049	-2,5%
"Dotation Globale de Neutralisation" (suppression TP)	10 733	10 733	0,0%
FNGIR	6 918	6 918	0,0%
DCRTP	3 815	3 815	0,0%
FCTVA & remb TVA	10 000	8 700	-13,0%
Autres participations de l'Etat	1 118	1 228	9,9%
TOTAL	38 773	34 245	-11,7%

1) La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa diminution dans le cadre de la baisse de 3,7 milliards d'euros des dotations prévues par la loi de Finances 2016, en application du Pacte de confiance et de responsabilité mis en place par l'Etat (-12,5 milliards d'euros en 4 ans).

L'effort pour Metz Métropole est estimé à 3,3 M€ pour 2016 soit -12,1 % de la DGF après une réduction de 1,2 M€ en 2014 et de 3,3 M€ en 2015 soit une baisse cumulée de 7,8 M€ par rapport à la DGF 2013.

La dotation d'intercommunalité est proposée en inscription pour un montant de 3 268 K€, correspondant à la notification 2015 minorée conformément à la loi de Finances 2016 (-46,1%).

Pour sa part, la dotation de compensation proposée en inscription s'élève à 21 049 K€ correspondant à la notification 2015 ajustée à la baisse sur la base de dispositions de la Loi de Finances 2016 (-2,5%).

2) La Dotation Globale de "Neutralisation"

La Dotation Globale dite de "Neutralisation", composée de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) a été figée dans son montant courant 2014.

Ainsi, à législation constante et conformément aux notifications de l'année 2015, la Dotation Globale de Neutralisation est attendue à hauteur de 10 733 K€, soit 6 918 K€ de FNGIR et 3 815 K€ de DCRTP.

3) Le FCTVA et les autres participations de l'Etat

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 8 700 K€, sur la base des dépenses d'investissement présentées au budget et éligibles au FCTVA auxquelles s'ajoutent le 4^{ème} trimestre 2015.

- de subventions de fonctionnement attendues à 51 K€, correspondant principalement à en matière de développement durable et de la politique de la ville.
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 1 177 K€, qui concernent les opérations non encore achevées telles le programme de rénovation des fenêtres et terrasses de l'Opéra-Théâtre ; le nouvel accueil du Musée ainsi que les investissements du Centre Pompidou-Metz dans le cadre du Pacte Lorraine, ou encore les investissements Agrobiopôle ou concernant le développement durable.

C. LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES

Montants en K€	BP 2015	BP 2016	évo. BP16 / BP15
Refacturation budgets annexes et partenaires	11 299	6 603	-41,6%
Subventions des partenaires (hors Etat)	6 006	4 097	-31,8%
Recettes du Domaine & produits de gestion	2 820	3 108	10,2%
Autres recettes (dont recettes exceptionnelles)	5 728	2 694	-53,0%
Total Recettes diverses	25 853	16 503	-36,2%

- Les recettes attendues des refacturations aux budgets annexes et partenaires sont estimées à 6 603 K€ (-41,6% par rapport à 2015) et proviennent principalement :
 - ✓ de la Régie Haganis pour le personnel de Metz Métropole mis à disposition : 4 872 K€.
 - ✓ des budgets annexes de Metz Métropole (principalement le BA Transports et le BA Archéologie Préventive) : 1 477 K€ pour la refacturation du personnel et des moyens généraux.

La refacturation de la quote-part de la Ville de Metz concernant le fonctionnement de la Direction Commune des Systèmes d'Information n'apparaît plus en recettes puisque depuis 2015, elle fait l'objet d'une déduction directe sur l'attribution de compensation versée par Metz Métropole à la Commune.
- Les subventions et participations attendues en 2016 de la part des autres collectivités sont proposées en inscription à 4 097 K€ (-31,8% par rapport à 2015) et comprennent notamment :

- ✓ Les participations attendues de la part de la Ville de Metz pour sa quote-part sur les investissements de la DCSI, au titre du Schéma Directeur Informatique et des investissements informatiques, à hauteur de 1 054 K€ ;
 - ✓ Les subventions d'investissement de la Région, du Département de la Moselle, de l'Union Européenne pour 1 560 000 € portant principalement sur les soldes des opérations du PPI 2011/2014 (fenêtres et terrasses de l'Opéra-Théâtre ; nouvel accueil du Musée) ;
 - ✓ Une participation en fonctionnement de 2 297 K€ d'Eco Emballages et Ecofolio au titre de la politique de gestion des déchets et de l'ADEME concernant la politique de prévention des déchets.
- Les recettes du domaine et les produits de gestion sont prévus pour 3 108 K€, en progression de 9,2% par rapport à 2014. Elles concernent notamment toutes les recettes de gestion attendues par le pôle Déchets (vente matières et services rendus) et les établissements culturels (billetteries, boutique, mécénat), qui sont inscrits en progression en raison notamment d'une réactualisation des tarifs afin d'augmenter les ressources propres dans un contexte de désengagement de l'Etat et des partenaires.
 - Enfin, la catégorie « autres recettes » comptabilise toutes les autres recettes prévues, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'élèvent à 2 694 K€. Elles apparaissent en diminution de 53% par rapport à 2015 en raison de l'inscription au BP 2015 d'une recette pour régularisation comptable (en recettes et en dépenses)

D. L'EMPRUNT

Considérant l'ensemble des éléments précédents, l'emprunt d'équilibre s'établit à 10 359 K€ contre 12 950 K€ au budget primitif 2015 (-20%) dont 4 056 K€ sont destinés à financer la participation de la communauté d'agglomération à M3Congrès.

E. LA REPRISE DE RESULTATS ET LES RESTES A REALISER 2015

Comme indiqué préalablement, le BP 2016 intègre en recettes :

- ✓ la reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2015 soit 5 505 K€,
- ✓ la provision pour affectation au financement de l'investissement 2015 (art 1068) : 6 094 K€
- ✓ les restes à réaliser en recettes d'investissement, soit 3 701 K€

PARTIE II LES DEPENSES

Les dépenses totales du BP 2016 s'élèvent à 249,3 M€ et sont composées :

- ✓ de la reprise anticipée du résultat d'investissement 2015 : 4,6 M€
- ✓ des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 5,2 M€
- ✓ des crédits nouveaux du Budget Primitif 2016 : 239,5 M€

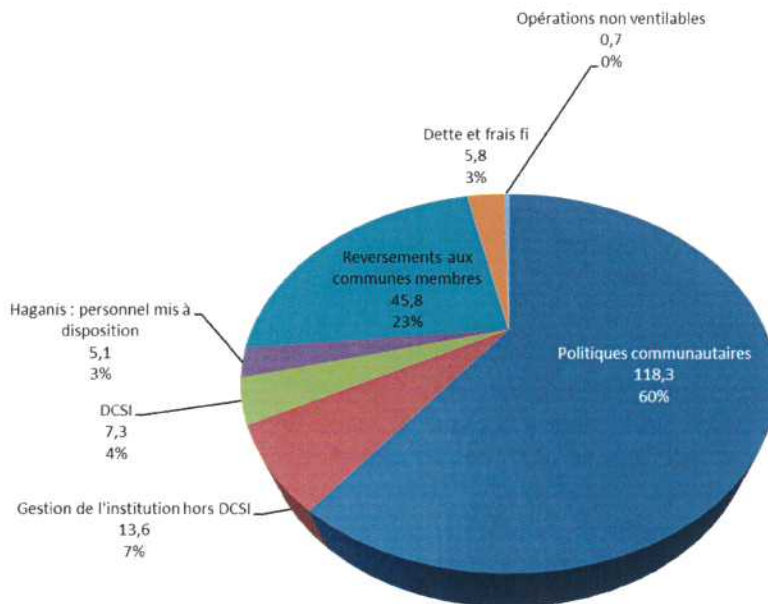
Les crédits nouveaux se décomposent en 34,7 M€ de mouvements d'ordre et 204,8 M€ de mouvements réels. Déduction faite des inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie (13,9 M€), ils s'établissent à 190,9 M€.

Ils se répartissent à hauteur de 146,7 M€ en fonctionnement et de 44,1 M€ en investissement, ce qui représente une évolution par rapport au Budget Primitif 2015 de -3,3 % pour la section de fonctionnement et de -1,7% en investissement.

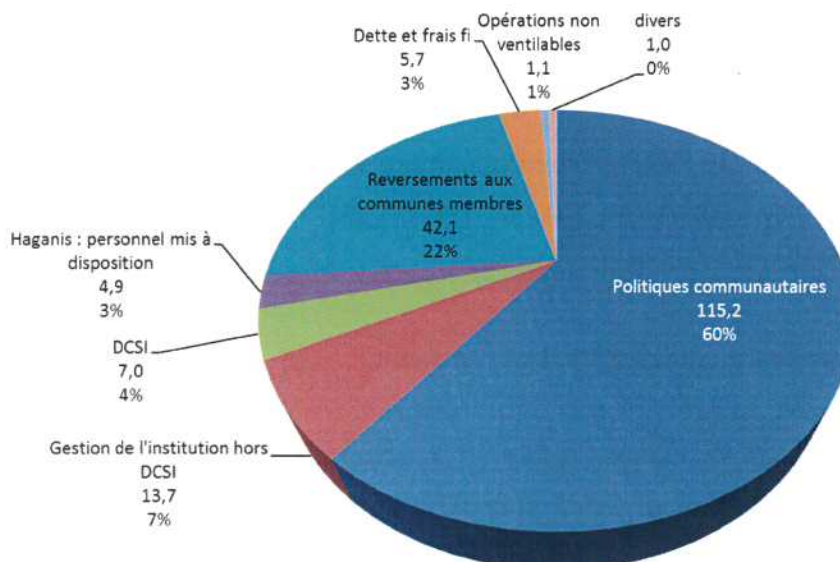
Les propositions de dépenses du présent budget reposent :

- ✓ **En fonctionnement** : sur la mise en œuvre d'un second plan d'économie proposé par les services et validé par chacune des commissions thématiques sur son domaine de compétence. Une réduction de 2,4 M€ a été identifiée pour 2016, soit 5,3 M€ en cumulé depuis 2015. En conséquence, l'évolution des dépenses de fonctionnement s'inscrit en baisse de 3,3% par rapport à 2015.
- ✓ **En investissement** : sur l'inscription du solde des dépenses résultant de l'ancien PPI et de la première déclinaison budgétaire du nouveau PPI 2016-2020.

BP 2015 - DEPENSES REELLES en M€
hors opérations de gestion dette - trésorerie



BP 2016 - DEPENSES REELLES en M€
hors opérations de gestion dette - trésorerie



A. LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques communautaires sont proposées en inscription au Budget Primitif 2016 pour un montant de 115,2 M€, en recul de 2,6% par rapport au BP 2015. Elles représentent 60 % des dépenses totales pour 2016.

13,4 M€ d'Autorisations de Programmes nouvelles sont proposées en inscription correspondant à l'engagement du nouveau PPI 2016-2020.

Les inscriptions de crédits de paiement proposées concernent les engagements à la fois de l'ancien et du nouveau PPI. Ils s'élèvent à 115,2 M€ en diminution de 2,6 % par rapport au BP 2015 et ce, notamment du fait de l'inscription ponctuelle sur l'année 2015 de crédits liés au rachat des embellissements urbains pour les voiries d'assiette du TCSP.

Politiques communautaires : Cumul Fonctionnement & Investissement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	5 000	30 200	1 471	28 690	-5,0%
Culture commun(30)		38		233	512,4%
C2R (3111)		6 227		6 280	0,9%
ESAL (312)		2 331		2 099	-10,0%
Opéra Théâtre (313)	5 000	8 551		7 790	-8,9%
Musées (322)		4 640		4 400	-5,2%
Centre Pompidou-Metz (3221)		6 689	500	5 878	-12,1%
Dev Touristique (833)		33	971	221	568,2%
Archéo Préventive (8103)		1 691		1 789	5,9%
RENFORCER LA COMPETITIVITE	200	19 182	9 865	26 485	38,1%
Developpement économique (90 et 92)		4 149		4 463	7,6%
Aménagement des zones (901 à 906)		8 821	3 200	16 493	87,0%
Enseignement Sup - Recherche (23)	200	3 514	6 665	2 928	-16,7%
Planification territoriale (8104; 820)		2 699		2 602	-3,6%
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	27 100	68 894	2 100	60 067	-12,8%
Transports Urbains (815 et 8151)		5 489		3 627	-33,9%
Gestion des déchets (812)	25 000	33 856		34 882	3,0%
Assainissement Pluvial (811; 831)		4 831		4 324	-10,5%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	2 100	3 489	2 100	5 177	48,4%
Environnement et Développement Durable (830)	0	576		752	30,6%
Urbanisme (810)	0	987		1 015	2,8%
Pompiers (113)	0	8 893		9 023	1,5%
Fourrière (112)	0	303		320	5,7%
Propreté urbaine (813)	0	3			-100,0%
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	0	226		337	49,4%
Pistes cyclables (8221)	0	10		1	-90,0%
Voirie (822)	0	10 231		608	-94,1%
TOTAL	32 300	118 277	13 436	115 243	-2,6%

1) Développer l'attractivité du territoire

Politiques communautaires : Investissement en K€	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	5 000	5 479	1 471	3 950	-27,9%
Culture commun(30)	0	0	0	204	SO
C2R (3111)	0	282	0	326	15,6%
ESAL (312)	0	202	0	220	9,0%
Opéra Théâtre (313)	5 000	1 616	0	712	-55,9%
Musées (322)	0	1 862	0	1 667	-10,5%
Centre Pompidou-Metz (3221)	0	1 504	500	696	-53,7%
Dev Touristique (833)	0	7	971	125	1685,7%
Archéo Préventive (8103)	0	6	0	0	-100,0%

Politiques communautaires : Fonctionnement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2015 (crédits nouveaux)	BP 2016 (crédits nouveaux)	variation BP 2016/ BP 2015
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	24 721	24 740	0,1%
Culture commun(30)	38	29	-23,6%
C2R (3111)	5 945	5 955	0,2%
ESAL (312)	2 130	1 879	-11,8%
Opéra Théâtre (313)	6 935	7 078	2,1%
Musées (322)	2 778	2 733	-1,6%
Centre Pompidou-Metz (3221)	5 185	5 182	-0,1%
Dev Touristique (833)	26	96	267,3%
Archéo Préventive (8103)	1 684	1 789	6,3%

Se forger une image, révéler son identité, être durablement identifiable par son esprit de création : telle est l'ambition d'un territoire qui mise avec fierté sur les trésors de son passé et de son présent. Par la valorisation de ses richesses culturelles, artistiques et touristiques, Metz Métropole entend se poser en agglomération vivante et toujours plus attractive.

Il s'agit à présent de conforter mais aussi de valoriser nos outils culturels et touristiques pour proposer une offre complète et de qualité aux visiteurs de passage, mais aussi et avant tout aux habitants de toute une région.

Les moyens financiers dédiés à l'attractivité du territoire s'élèvent à 28 690 K€ de crédits nouveaux.

a. Dépenses communes aux équipements culturels

Investissement

Un crédit de 304 K€ est inscrit correspondant au solde de l'autorisation de programme "rénovation des équipements culturels" pour la maintenance lourde des équipements culturels.

Fonctionnement

Un crédit de 14 712 € est provisionné dans le cadre de la politique de recherche de mécénat initiée en décembre 2013 et une enveloppe de 14 000 € permettra à Metz Métropole de participer à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération.

b. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole « Gabriel Pierné »

Le CRR est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre. Avec plus de 1 500 élèves, il participe à l'animation du territoire.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 326 K€ en 2016. Outre les dépenses affectées aux travaux de mise en conformité et de mise aux normes, le budget pédagogique du conservatoire est évalué à 53 K€. Il permettra le nécessaire renouvellement du parc instrumental ainsi que l'achat de matériel pour le studio d'enregistrement (nouveau cursus son, musique et image). Il est également prévu l'achat d'une imprimante et d'un logiciel en braille, pour 3 500 €, financés par du mécénat.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 5 955 K€ . Il comprend notamment pour :

- 5 457 K€ les frais de personnel hors animation,
- 170 K€ le fonctionnement pédagogique de l'établissement. Ce budget permet de maintenir un niveau de prestations qualitatives tant pour l'entretien et la réparation du parc instrumental que pour l'animation du territoire,
- les dépenses énergétiques, les maintenances et réparations diverses.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 308 K€ représentant les droits d'inscription et de scolarité. A noter que les subventions départementale et de l'Etat ont été baissées d'année en année avant d'être purement et simplement supprimées.

c. L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM

Afin de participer à l'effort commun de diminution des dépenses de fonctionnement, l'ESAL-CEFEDM verra sa participation financière baisser, de façon exceptionnelle, de 250 000 €, les excédents dégagés au compte administratif 2014 le permettant. La contribution versée par Metz Métropole passe ainsi de 2 112 020 € à 1 862 020 € pour l'année 2016.

Le solde des crédits correspondent aux dépenses de maintenance et de chauffage dont une partie fait l'objet de refacturation.

d. L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole

Le rayonnement de l'Opéra-Théâtre n'a cessé de progresser ces dernières années.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 712 K€ en 2016. Il comprend notamment :

- Un budget artistique de 50 K€ pour l'acquisition de matériels entraînant des gains sur les budgets de fonctionnement des années à venir. En 2016 il sera principalement consacré à l'achat d'un nouveau système de gestion des projecteurs (jeu d'orgue) et de matériel scénique, ainsi qu'à une 1ère tranche de remise en état de sièges de la salle de spectacle.
- 170 K€ pour la poursuite des travaux de rénovation des menuiseries de la façade et de l'étanchéité de la toiture terrasse,
- 180 K€ pour le lancement des études préalables à la rénovation des toitures du bâtiment,
- 110 K€ pour l'achèvement des travaux de rénovation du foyer,
- Des travaux de mise en conformité et de mise aux normes du bâtiment ou du matériel.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 7 078 K€ . Il comprend notamment :

- 3 800 K€ pour les frais de personnels hors intermittents du spectacle,
- 2 887 K€ pour une programmation lyrique, chorégraphique et théâtrale ambitieuse et de qualité, au travers de nouvelles productions et coproductions dont : "Cavalleria Rusticana" (opéra), "La belle au bois dormant" (ballet), "Le château de Barbe Bleue" (opéra) ou encore "La nuit juste avant les forêts" (pièce de théâtre de Koltès).
- les dépenses énergétiques, les maintenances et réparations diverses.

Le budget de fonctionnement en recettes est évalué à 843 K€ apportés par les recettes de billetterie (600 K€), le mécénat (75 K€) et les locations des productions, de salles ou de parts de coproductions.

e. Le Musée de Metz Métropole « La Cour d'Or »

Le Musée de la Cour d'Or exerce trois grandes missions que sont la conservation, la diffusion et la valorisation des collections qu'il possède.

L'Investissement

- Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 1 567 K€ en 2016. Il comprend notamment :
- Un budget de 307 K€ pour la rénovation de certaines salles d'exposition permanentes, la poursuite des opérations de restauration et de conservation préventive des collections ainsi que le réaménagement de la bibliothèque et l'achat de complément de mobilier pour les réserves.
- 1 M€ pour le démarrage des travaux d'aménagement du nouveau accueil du Musée,
- Des travaux de mise en conformité et de mise aux normes du bâtiment ou du matériel.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 2 733 K€ . Il comprend notamment :

- Pour 2 100 K€ les frais de personnels,
- Pour 282 K€ la réalisation de plusieurs expositions, dont une sur l'art contemporain irakien, d'avril à juillet 2016 et une coproduction avec l'Etablissement Public des Musées d'Orsay et de l'Orangerie "Dessins d'Orsay – Portraits d'Artistes". Le Musée participera également à différents événements tels la Nuit des Musées, les Journées Européennes du Patrimoine, les Journées de l'Archéologie et des animations thématiques.
- les dépenses énergétiques, les maintenances et réparations diverses

Le budget de fonctionnement en recettes est évalué à 95 K€ apportés par les produits de la billetterie et de la boutique.

f. Le Centre Pompidou-Metz

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 696 K€ en 2016. Il comprend une nouvelle Autorisation de Programme de 500 K€ pour 2016 et le reliquat des engagements précédents.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 5 182 K€. Il comprend notamment une participation financière à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de 5 150 K€, identique à celle de 2015. Malgré la mise en place à hauteur de 4 M€ de la participation de la nouvelle Grande Région au fonctionnement du Centre, il est proposé de maintenir à son niveau 2015 le montant de la subvention versée par Metz Métropole. Cette participation permettra à l'EPCC de mettre en œuvre une programmation ambitieuse et variée. Il faut noter notamment que l'exposition semi-permanente "Phares" qui s'est terminée mi-février 2016 sera remplacée à compter du mois d'avril par une nouvelle exposition "Musicircus" jusqu'en juillet 2017.

g. L'Archéologie Préventive

Les dépenses relatives à l'archéologie préventive inscrites au budget principal s'élèvent à 1 789 K€ et concernent notamment :

- les frais de personnel (863 K€) et les dépenses courantes qui sont refacturés au Budget Annexe,
- une subvention d'équilibre de 907 K€ permettant notamment de couvrir le financement d'une partie des diagnostics et de la valorisation des résultats des opérations réalisées.

La difficulté à emporter de nouveaux marchés participe au déficit du Budget Annexe de l'Archéologie Préventive.

h. Le développement touristique

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 125 K€ en 2016. Il comprend notamment :

- 10 K€ pour l'acquisition de panneaux pour la signalétique et le balisage des sentiers, ainsi que l'achat de tables de pique-nique pour les circuits classés PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
- 115 K€ dans le cadre du Plan de Gestion du site classé du Mont Saint-Quentin qui permettront le financement des premières actions du programme : études préalables (50 000 €), actions de sensibilisation (30 K€), plan de gestion forestier simple avec une opération de défrichement / déboisement (20 K€) et aide à l'aménagement sur le PAEN de Scy-Chazelles – Lessy (15 K€).

Il convient de noter l'ouverture d'une Autorisation de Programme dans le cadre du nouveau PPI à hauteur de 880 K€ pour le Plan de Gestion du Mont Saint-Quentin approuvé par le Conseil Communautaire du 7 mars 2016.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 96 K€. Il comprend notamment l'entretien et le balisage liés à la carte des balades nature (10 K€), les frais de pré-étude pour le classement des sentiers au PDIPR (10 K€) ou les actions visant à préparer le Plan de Gestion du site du Mont Saint Quentin.

✓ Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses

Le renforcement de la compétitivité du territoire visant à favoriser les implantations d'entreprises et la création d'emplois fait l'objet de moyens financiers qui s'élèvent à 26,5 M€, en progression de 38% par rapport à 2015 en raison de l'avancement des projets d'investissement en cours ainsi que de l'engagement des actions décidées dans le cadre du nouveau PPI 2016-2020.

Politiques communautaires : Investissement en K€	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
RENFORCER LA COMPETITIVITE	200	12 076	9 865	18 449	52,8%
Developpement économique (90 et 92)	0	1 605	0	2 086	30,0%
Aménagement des zones (901 à 906)	0	8 416	3 200	14 630	73,8%
Enseignement Sup - Recherche (23)	200	2 054	6 665	1 733	-15,6%
Planification territoriale (8104; 820)	0	0	0	0	SO

Politiques communautaires : Fonctionnement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2015 (crédits nouveaux)	BP 2016 (crédits nouveaux)	variation BP 2016/ BP 2015
RENFORCER LA COMPETITIVITE	7 107	8 036	13,1%
Developpement économique (90 et 92)	2 544	2 377	-6,6%
Aménagement des zones (901 à 906)	404	1 863	360,9%
Enseignement Sup - Recherche (23)	1 460	1 195	-18,1%
Planification territoriale (8104; 820)	2 699	2 602	-3,6%

a. Les interventions économiques

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 2 086 K€ en 2016 et comprend notamment :

- 1 511 K€ pour l'entrée en phase opérationnelle du projet du Centre de Congrès,
- 500 K€ pour l'augmentation du capital de la SEM Metz Technopôle afin de soutenir l'économie numérique via le site TCRM-BLIDA, bâtiment Totem labellisé French Tech.
- 20 K€ pour l'aménagement d'une première zone d'accueil économique de l'Agrobiopôle en vue de l'implantation d'une première entreprise et l'installation d'un Espace Test Agricole (ETA). Cette inscription de crédit permettra à Metz Métropole de participer à l'équipement des terrains (certification Agriculture Biologique, étude hydrogéologique, sondages du sol, etc.) aux côtés des partenaires impliqués dans le projet.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 2 377 K€ et comprend notamment :

- 1 832 K€ pour l'accompagnement à la création d'entreprises et la communication pour la promotion du territoire et de son image (Metz Métropole Développement : 970 K€ ; associations d'accompagnement à la création d'entreprises : 100 K€ ; DSP exploitation du Centre des Congrès : 534 K€ ; 104 K€ de participation aux frais de fonctionnement de la SPL M3Congrès ; subventions diverses : 80 K€ ; soutien au Club de Metz Technopôle : 25 K€, aux structures Viatis : 5 K€ et WTC : 11,5 K€),
- 173 K€ pour la taxe foncière de Metz Expo (refacturée au délégataire),
- 223 K€ de frais de personnel,
- 88 K€ affectés au développement numérique,

b. L'aménagement des zones d'activité

L'Investissement

Une autorisation de programme complémentaire de 3,2 M€ est ouverte au présent budget pour la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre conformément au nouveau PPI 2016-2020.

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 14 630 K€ en 2016. Il comprend notamment :

- 10 680 K€ affectés à la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre pour une participation à l'équilibre de la ZAC (2 600 K€), une avance de trésorerie (7 500 K€) et le reversement du solde de la subvention de la Région (580 K€) à la SAREMM correspondant à l'accès gare sud et aux abords du Centre de Congrès.
- 1 000 K€ correspondant à une avance de trésorerie pour le Parc du Technopôle.
- 2 900 K€ pour le versement au budget annexe "Zones en Régie" d'une avance de trésorerie de 2 900 K€ et d'une subvention d'équipement de 1 500 K€ à destination du Plateau de Frescaty.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 1 863 K€. Il comprend notamment :

- 1 500 K€ pour le remboursement à l'EPFL du gardiennage et de l'entretien du Plateau de Frescaty,
- 336 K€ pour les frais d'entretien de la voirie, de l'éclairage public,

c. L'enseignement supérieur – la recherche et l'innovation

L'Investissement

Deux Autorisations de Programme sont ouvertes dans le cadre du nouveau PPI 2016-2020 :

- pour les opérations du CPER 2015-2020 à hauteur de 6 415 K€

- 250 K€ pour les subventions annuelles aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 1 733 K€ en 2016. Il comprend notamment :

- 1 432 K€ pour le solde des opérations engagées (Plan Campus : 600 K€, ancien CPER : 96 K€), le versement de diverses subventions d'équipements à l'Université de Lorraine et aux Ecoles d'Ingénieurs, le financement des projets structurants émanant des établissements d'enseignement supérieur recherche et innovation (50 K€) et l'engagement du programme de contractualisation du nouveau CPER 2015-20120 (370 000 €) (Aménagement du Centre de Psychothérapie Universitaire Pierre Janet – projets Recherche – logements étudiants).
- 300 K€ pour la gestion, les travaux de mise en conformité et de mise aux normes de divers bâtiments affectés à l'enseignement supérieur.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 1 195 K€ . Il comprend notamment :

- Le soutien à l'Université de Lorraine (218 K€) dans le cadre de la Convention annuelle d'Objectifs et de Moyens et au Pôle Entrepreneuriat Etudiant Lorrain (PEEL),
- Le soutien à Georgia Tech Lorraine (250 K€), l'Institut Lafayette (100 K€) et l'ICN Business School (150 K€).
- Une enveloppe de 128 000 € pour répondre aux opportunités de projets naissant sur le territoire et notamment dans le contexte de la nouvelle région ACAL, ainsi que le lancement d'une mission d'assistance dans la conceptualisation et l'organisation de la stratégie du Campus Technologique.
- Les dépenses de personnel ainsi que les dépenses de maintenances et réparations diverses.

d. La planification territoriale

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 2 602 K€ . Il comprend notamment :

- 1 795 K€ au profit de l'AGURAM (montant identique à 2015). L'Agence sera mobilisée sur les dynamiques et démarches métropolitaines dites de " grands territoires", sur les réflexions utiles à l'émergence d'une communauté urbaine, la révision du PLH 2011-2017, la révision du PDU, et la planification communale de nombreuses communes de Metz Métropole,
- 518 K€ au profit du Syndicat Mixte du SCOTAM dont 295 K€ de cotisation établie sur la base de 1,30 euro par habitant (à l'identique de 2015). Ces crédits permettront d'engager l'accompagnement du syndicat dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, carte communale) et de planification (PDU, PLH), l'engagement des premiers travaux de révision du SCOT liés à l'intégration de la communauté de communes du Pays Boulageois, la poursuite des travaux d'approfondissement des orientations du SCOT et l'engagement d'études complémentaires (zones humides ordinaires),
- Le solde pour les frais de personnel et les études.

Les recettes affichées correspondent au remboursement par le Syndicat Mixte du SCOTAM des frais de structures et de personnels portés par Metz Métropole.

✓ **Accroître la qualité de vie dans l'agglomération**

Accroître la qualité de vie des habitants, actuels et futurs, constitue l'un des 3 axes majeurs de l'intervention de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération s'élèvent à 60 067 K€, en recul de 12,8% par rapport au BP 2015.

Politiques communautaires : Investissement en K€	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	27 100	21 499	2 100	14 288	-33,5%
Transports Urbains (815 et 8151)	0	0	0	500	SO
Gestion des déchets (812)	25 000	7 359	0	7 524	2,3%
Assainissement Pluvial (811; 831)	0	2 070	0	1 637	-20,9%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	2 100	2 450	2 100	4 236	72,9%
Environnement et Développement Durable (830)	0	0	0	230	SO
Urbanisme (810)	0	0	0	0	SO
Pompiers (113)	0	0	0	0	SO
Fourrière (112)	0	0	0	0	SO
Propreté urbaine (813)	0	0	0	0	SO
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	0	8	0	136	1555,7%
Pistes cyclables (8221)	0	0	0	0	SO
Voirie (822)	0	9 613	0	25	-99,7%
TOTAL	32 300	39 054	10 236	36 687	-6,1%

Politiques communautaires : Fonctionnement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	BP 2015 (crédits nouveaux)	BP 2016 (crédits nouveaux)	BP 2015 (crédits nouveaux)	BP 2016 (crédits nouveaux)	
AMELIORER LA QUALITE DE VIE	47 385	45 778	47 385	45 778	-3,4%
Transports Urbains (815 et 8151)	5 489	3 127	5 489	3 127	-43,0%
Gestion des déchets (812)	26 498	27 358	26 498	27 358	3,2%
Assainissement Pluvial (811; 831)	2 761	2 688	2 761	2 688	-2,7%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	1 039	941	1 039	941	-9,4%
Environnement et Développement Durable (830)	576	522	576	522	-9,4%
Urbanisme (810)	987	1 015	987	1 015	2,8%
Pompiers (113)	8 893	9 023	8 893	9 023	1,5%
Fourrière (112)	303	320	303	320	5,7%
Propreté urbaine (813)	3	0	3	0	-100,0%
Gymnase & politique sportive (411 & 415)	218	201	218	201	-7,5%
Pistes cyclables (8221)	10	1	10	1	-90,0%
Voirie (822)	609	582	609	582	-4,3%
TOTAL	79 213	78 555	79 213	78 555	-0,8%

a. Les transports urbains

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 3 127 K€. Il correspond essentiellement aux frais de personnel du Pôle Mobilité qui sont refacturés au budget annexe (477 K€) et à la subvention d'équilibre du budget annexe pour 2 630 K€ (4 400 K€ en 2015).

Les recettes de fonctionnement évaluées à 600 K€ en 2016 correspondent à la refacturation au budget annexe des frais de personnels visés ci-avant et des frais d'entretien des voies METTIS.

b. La collecte et l'élimination des déchets

Le budget concerne les dépenses et recettes relatives à la collecte et à l'élimination des déchets pour l'ensemble du territoire de Metz Métropole. Il intègre en effet désormais les prestations consacrées à la collecte et à l'élimination des déchets des quatre communes de l'ex Val Saint-Pierre.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu en crédit de paiement à hauteur de 7 514 K€ en 2016. Il concerne principalement les opérations suivantes :

- Dans le cadre du plan de conteneurisation approuvé en 2015 et de l'autorisation de programme "conteneurisation" correspondante :
 - o 4 750 K€ pour le mobilier de collecte,
 - o 1 550 K€ pour l'acquisition de véhicules de collecte,
 - o 325 K€ pour la géolocalisation,
- 565 K€ pour des travaux de sécurité, de mise en conformité des installations et au déplacement des équipements sur le Centre Technique Communautaire.
- L'achèvement du précédent programme couvert par l'autorisation de programme "mobilier de collecte"

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 27 358 K€. Il concerne essentiellement :

- 9 058 K€ pour les frais de personnel,
- 10 213 K€ pour le traitement et l'incinération des déchets par la Régie Haganis,
- 4 668 K€ pour la participation à la gestion des déchèteries,
- 2 813 K€ pour les autres frais de fonctionnement de la collecte en régie,
- 170 K€ pour les dépenses énergétiques, les maintenances et réparations diverses,
- Le reste participe au bon fonctionnement du service.

Il convient de porter une attention particulière aux dossiers en cours suivants :

La Conteneurisation

La seconde phase du déploiement, débutée fin 2015, se poursuit durant l'année 2016 avec la conteneurisation en bacs des communes d'Augny, Marly et Moulins-lès-Metz, des secteurs messins du Sablon, de Nouvelle Ville, de Metz Nord et Devant-les-Ponts ainsi que dans les communes du nord-ouest de l'agglomération.

La Redevance Spéciale

En instaurant, par délibération du 13 avril 2015, la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets produits par les non-ménages sur le périmètre de sa compétence, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a mis en place un financement du service public d'élimination des déchets en fonction de la production réelle des non-ménages. Elle montre ainsi son ambition de rendre plus juste et plus équitable le financement de la compétence déchets pour l'ensemble des usagers desservis, et par là même, de responsabiliser les producteurs de déchets.

La phase 1 validait le principe d'assujettissement de tous les professionnels identifiés produisant plus de 15 000 litres hebdomadaires de déchets assimilés et faisant appel au service public de Metz Métropole pour leur collecte et leur élimination.

La phase 2 de l'année 2016 fixe le seuil d'assujettissement à 8 000 litres hebdomadaires.

La prévention

Metz Métropole a candidaté en juillet 2015 à l'appel à projet intitulé "Zéro Gaspillage Zéro Déchet" du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Écologie. Lauréate en novembre, la Communauté d'Agglomération a signé avec l'ADEME, pour une durée de 3 ans, un programme d'économie circulaire pour la réduction et la valorisation des déchets. Il permettra en 2016, outre la poursuite de l'ensemble de ces actions, de réaliser un point d'étape du programme local de prévention en vue de son renouvellement comme l'impose le décret 2015-662 du 10/06/2015.

Les recettes attendues s'élèvent à 34 671 K€ et proviennent de la TEOM, de la redevance spéciale, des soutiens des éco-organismes, ainsi que des ventes matières.

c. La fourrière animale

Le budget de la fourrière animale s'élève à 320 K€ en fonctionnement et se répartit principalement entre :

- 146 K€ de dépenses de personnel
- 174 K€ de dépenses courantes dont la convention avec le chenil.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale, sont proposées à hauteur de 6 500 €.

d. La collecte des eaux pluviales

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 1 617 K€ en 2016. Il concerne pour l'essentiel :

- o 650 00 € qui sont affectés à la lutte contre les inondations,
- o 255 000 €, destinés aux travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux pluviales,
- o 250 000 € consacrés aux interventions urgentes,
- o 231 800 € qui seront affectés à la convention cadre avec HAGANIS pour des travaux sur réseaux unitaires,

- 185 000 € qui sont réservés aux diagnostics et aux études sur réseaux et ouvrages à réaliser en 2016 et ultérieurement,
- 45 000 € consacrés à la poursuite de l'étude du programme de restauration du ruisseau Saint-Pierre sur tout son linéaire.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 2 688 K€. Il correspond notamment pour :

- 2 365 K€ à la contribution annuelle à Haganis qui assure la prestation d'entretien et de maintenance du réseau d'eaux pluviales,
- 58 K€ à l'entretien du ruisseau Saint-Pierre et de ses affluents, et à la réalisation d'interventions portées par Metz Métropole,
- Il comprend également les frais de personnel.

e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville

Le rôle des EPCI en matière d'Habitat (gestion de la demande de logement social, l'hébergement et les copropriétés) et de politique de la ville (élaboration du Contrat de Ville à la charge de l'EPCI) a été renforcé par la Loi.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 4 236 K€ en 2016. Il correspond essentiellement à la traduction financière du PLH 2011-2017 qui nécessite l'inscription d'une Autorisation de Programme (AP) de 2 100 000 €. Les crédits de paiement permettront à Metz Métropole d'honorer les engagements antérieurs et ceux de 2016.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 941 K€. Il correspond notamment :

- Pour 240 K€ au financement des actions en faveur de la politique du logement dont la mise en place d'un protocole Habiter Mieux (100 K€),
- Pour 426 K€ au financement de la politique de la Ville dont la Mission Locale du Pays Messin (326 K€) ou les actions à destination des nouveaux quartiers prioritaires (50 K€),
- Pour 120 K€ à l'Aire provisoire de Grand Passage que Metz Métropole aménage et gère pour répondre aux besoins des groupes de voyageurs,
- Ainsi qu'aux frais de personnel.

f. Le développement durable

L'expertise développée par Metz Métropole dans les problématiques environnementales et de développement durable a permis, d'une part, de structurer des projets innovants en matière d'air-énergie-climat et, d'autre part, d'intégrer de la biodiversité dans les questions d'aménagement.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 230K€ en 2016. Il correspond essentiellement au financement de deux actions dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » à savoir :

- une opération de défrichement d'envergure menée sur le plateau de Lorry-lès-Metz avec un objectif de restauration de pelouses calcaires (200 K€, opération subventionnée à hauteur de 80% soit une recette attendue de 160 K€) ;
- et des travaux d'aménagements légers réalisés sur trois ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville pour conforter le gîtes à chauves-souris, en cohérence avec le plan de gestion du site (30 K€, travaux subventionnés à hauteur de 80% soit une recette attendue de 24 K€).

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 522 K€. Il concerne notamment :

- pour 80 K€ des actions de communication,
- pour 42 K€ des cotisations,
- pour 133 K€ le budget d'intervention relatif aux actions en lien avec :
 - des prédiagnostics énergétiques et la démarche EcoDéfis© pour les entreprises menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
 - un programme de planification énergétique et la mise en œuvre de la démarche de labellisation et d'amélioration continue Cit'ergie© (dispositif visant à permettre de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre des actions du PCAET)
- les frais de personnel.

g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols

Les crédits 2016 soit 1 015 K€ sont constitués :

- o des frais de personnel du pôle,
- o des autres frais nécessaires au fonctionnement du pôle.

h. Le complexe sportif de Jury

Metz Métropole assure la gestion du complexe sportif de Jury, qui était géré précédemment par la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 136 K€ en 2016. Il comprend notamment :

- o 124 K€ pour financer les travaux de sécurité et d'amélioration des installations,
- o 12 K€ pour l'acquisition de matériel sportif pour les activités du complexe sportif (filets de protection anti-ballon, tapis pour le dojo, ...)

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement en dépenses est prévu à hauteur de 201 K€ pour :

- o La rémunération du personnel,

- Les dépenses énergétiques et les maintenances diverses,
- Le fonctionnement courant.

i. Le Service d'Incendie et de Secours

Les dépenses de fonctionnement en matière d'incendie et de secours sont proposées à hauteur de 9 023 K€. Elles concernent principalement :

- Les charges de personnel qui s'élèvent à 340 K€ au titre d'une part des avantages collectivement acquis restant à la charge de Metz Métropole, après le transfert des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), et d'autre part de la Caisse Municipale de Retraite,
- La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, qui est provisionné pour 2016 à 8 683 K€.

j. La voirie d'intérêt communautaire

L'Investissement

Le budget d'investissement est prévu à hauteur de 25K€ en 2016 pour l'entretien de la voirie hors zones d'activité et voies Mettis.

Le Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu à hauteur de 582 K€ . Il permet d'assurer, hors zones d'activités, l'entretien, la viabilité hivernale et l'éclairage des espaces publics communautaires.

B. LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES

Le montant des attributions de compensation versées aux communes membres est provisionné en dépenses à hauteur de 36 199 K€ qui se décompose entre :

- ✓ Les attributions de compensations brutes sur la base du dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 novembre 2015 qui a été approuvé à la majorité qualifiée des communes membres : 39 983 K€
- ✓ Et la déduction pour la Ville de Metz de la facture prévisionnelle concernant les frais de fonctionnement 2016 de la Direction Commune des Systèmes d'Information soit 3 784 K€, en application de la loi MAPTAM et de la délibération du 30 novembre 2015.

L'enveloppe 2016 concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, est inscrite à hauteur de 5 790 K€, correspondant à l'enveloppe attribuée en 2015 et à l'évolution actée par la délibération du 28 septembre 2015.

C. LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 4 874 000 €. Elles feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie Haganis.

D. LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

Le fonctionnement de l'Institution communautaire porte sur les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité et notamment sur la Direction Générale, les services support (Finances, Ressources Humaines, Marchés Publics, Direction Commune des Systèmes d'Information, Logistique) mais également sur les frais de fonctionnement de l'Assemblée Communautaire, du Cabinet, de la Reprographie et des actions de communication de l'Institution.

Dans le prolongement des objectifs de recherches d'économies initiées en 2014 et qui ont permis une baisse de 5,4 % du coût de l'Institution en 2015 par rapport à 2014, le deuxième plan d'économie permet de dégager 1,5 % d'économies supplémentaires par rapport à 2015.

Globalement, c'est une baisse de 3,1% qui est proposée sur les frais de fonctionnement liées à l'institution communautaire

Institution communautaire : Investissement en K€	BP 2015 (crédits nouveaux)		BP 2016 (crédits nouveaux)		variation BP 2016/ BP 2015
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
Administration Générale (020 hors HA)	0	147	0	434	194,2%
DCSI (0201 à 0204)	0	2 029	0	1 909	-5,9%
Elus (021)	0	0	0	0	SO
Communication (023)	0	10	0	106	913,4%
TOTAL Investissement		2 187		2 449	12,0%

Institution communautaire : Fonctionnement en K€	BP 2015 (crédits nouveaux)	BP 2016 (crédits nouveaux)	variation BP 2016/ BP 2015
Administration Générale (020 hors HA)	11 009	10 625	-3,5%
DCSI (0201 à 0204)	5 275	5 087	-3,6%
Elus (021)	1 289	1 291	0,1%
Communication (023)	1 194	1 182	-1,0%
TOTAL Fonctionnement	18 766	18 185	-3,1%

Fonctionnement :

Les dépenses

Les dépenses sont proposées à hauteur de 18 185 K€ composées principalement :

- ✓ Des charges de personnel évaluées à 11 610 K€ sont en diminution de 1,4 % par rapport à 2015. Elles prennent en compte les évolutions des cotisations sociales, du Glissement Vieillesse Technicité, ainsi que le reversement à la Ville de Metz du personnel mis à disposition de la DCSI pour 1 900 K€. Globalement, à l'exception du personnel mis à disposition de la Régie Haganis qui évolue régulièrement à la baisse, la masse salariale de Metz Métropole évolue de 1,5 % pour les effectifs de Metz Métropole.
- ✓ des autres charges de fonctionnement s'élèvent à 6 575 K€ et sont en baisse de 1,6 % par rapport à 2015. Un effort particulier a été porté sur l'optimisation des moyens (véhicules, copieurs, fournitures administratives, contrats de maintenance, réorganisation de services, ...).

Les recettes

Elles sont en nette diminution. Cette baisse résulte de la modification du mode de refacturation à la Ville de Metz des frais afférents au fonctionnement de la Direction Commune des Systèmes d'Information. 3 784 K€ seront directement déduits en 2016 de l'attribution de compensation versée par Metz Métropole à la Ville de Metz et ne font plus l'objet d'une facture distincte.

Investissement :

Les dépenses d'investissement proposées concernent essentiellement :

- les systèmes d'information en baisse de 6,7 % par rapport à 2015 et des provisions pour acquisition de matériels et mobiliers utiles au bon fonctionnement des services communautaires et qui pourront être nécessaires pour répondre aux évolutions de périmètres attendues dans le cadre des mutualisations de service.
- En ce qui concerne les crédits gérés par le Pôle Batiments, 590 K€ sont inscrits en investissement pour des travaux de mise en sécurité ((310 K€), la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur l'ensemble des sites de Metz Métropole (210 K€) et le réaménagement de bureaux (72 K€).

E. L'ANNUITE DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS

Les inscriptions budgétaires 2016 pour les dépenses relatives à la dette concernent :

- le remboursement du capital (chapitre 16) de la dette ,
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des crédits long terme reconstituables « non mobilisés » (chapitre 011),
- les charges d'intérêts et frais financiers (chapitre 66),
- le projet d'une couverture pour se prémunir d'une éventuelle hausse des taux indexés (« swap ») (chapitre 011),

Chaque année, les inscriptions budgétaires sont prévues en fonction :

- de l'encours de dette constaté en début d'exercice,
 - de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice,
 - de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.
- Ces prévisions tiennent compte des éléments décrits ci-après.

1) La dette amortissable

La dette amortissable 2016 est composée de 11 contrats pour lesquels :

- Le remboursement de capital nécessite une inscription de 2 426 000 €,
- Les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 1 139 300 € et les intérêts courus non échus pour 166 318 €.

2) Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.)

En 2016, Metz Métropole dispose de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet en effet de limiter les frais financiers en

remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les mouvements pourront ainsi s'élever dans la limite de l'encours disponible sur ces outils, soit 13,94 M€. Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 13,94 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2016. Ces contrats seront amortis en 2016 pour un montant de 1 042 607 €, la provision d'intérêt correspondante s'élevant à 200 000 €.

3) Les lignes de trésorerie

Metz Métropole souscrit annuellement une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal cumulé de 15 000 000 €.

Actuellement, une ligne de trésorerie de 15 000 000 € est mise en place auprès de la Saar LandesBank et arrive à échéance en septembre 2016.

Après remise en concurrence, une nouvelle ligne prendra la suite en septembre prochain.

Les intérêts facturés selon le niveau d'utilisation sont provisionnés pour un montant de 200 000 €.

4) Emprunt Obligataire

Un emprunt obligataire a été réalisé en 2012 à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4,30 %. Conformément à la délibération du 2 décembre 2013, le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, la provision est abondée pour la quatrième année à hauteur de 490 000 €.

Parallèlement, 242 383 € de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers, les intérêts courus non échus de l'exercice et la commission.

F. LES REPRISES DE RESULTATS ET RESTES A REALISER 2015

En raison de la date de vote du Budget Primitif 2016 qui intervient en avril, il est proposé d'intégrer en dépenses et pour la section d'investissement :

- ✓ la reprise anticipée du déficit d'investissement 2015 soit 4 584 K€,
- ✓ les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de 5 200 K€ se répartissant principalement entre :
 - 1 055 K€ pour le Centre Pompidou-Metz (fonction 3221) pour le programme 2015 dans le cadre du Pacte Lorraine ainsi que le solde de l'extension du restaurant ;
 - L'Archéologie Préventive (fonction 8103) : 1 000 K€ ;
 - Gestion des déchets (fonction 812) : 855 K€ ;
 - Développement économique (fonction 90) : 437 K€
 - Voirie (fonction 822) : 233 K€ ;
 - Autres bâtiments (diverses fonctions): 460 K€ ;

LES BUDGETS ANNEXES

PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

Le budget annexe des Transports Publics est assujéti à la TVA, et de ce fait, géré Hors Taxes : les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes le sont donc sur des montants HT.

Dans le cadre du présent budget voté avec reprise des résultats 2015, le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 89,7 M€ contre 97,3 M€ pour le budget primitif 2015 (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2015,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2016.

EQUILIBRE GENERAL BA Transports : BP 2016 en M€

DEPENSES								
		BP 2015 avec RAR	dont nouveaux crédits 2015	dont RAR et résultats 2014	BP 2016 avec RAR	dont nouveaux crédits 2016	dont RAR et résultats 2015	variation BP16 * nouveaux crédits / BP15
I. Fonctionnement	Dépenses réelles	56,4	56,4		52,8	52,8		-6,4%
	Mouvements d'ordre	9,8	9,8		11,8	11,8		20,3%
	<i>dont prélèvement</i>	238,0	0,2		1,8	1,8		650,0%
TOTAL EXPLOITATION		66,2	66,2	0,0	64,6	64,6	0,0	-2,5%
II. Investissement	Dépenses réelles hors art 16449	28,7	26,7	2,0	22,7	22,0	0,7	-17,3%
	Mouvements d'ordre	2,3	2,3		2,3	2,3		-2,0%
TOTAL INVESTISSEMENT		31,0	29,0	2,0	25,0	24,3	0,7	-16,1%
solde d'exécution reporté		0,0			0,1		0,1	SO
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise		31,0	29,0	2,0	25,1	24,3	0,7	-16,1%
TOTAL GENERAL		97,3	95,2	2,0	89,7	88,9	0,7	-6,6%
RECETTES								
		BP 2015 avec RAR	dont nouveaux crédits 2015	dont RAR et résultats 2014	BP 2016 avec RAR	dont nouveaux crédits 2016	dont RAR et résultats 2015	variation BP16 * nouveaux crédits / BP15
I. Fonctionnement	Recettes réelles	62,9	62,9		61,1	61,1		-2,8%
	Mouvements d'ordre	2,3	2,3		2,3	2,3		-2,0%
TOTAL EXPLOITATION		65,2	65,2	0,0	63,4	63,4	0,0	-2,8%
solde d'exécution reporté		1,0		1,0	1,2		1,2	SO
TOTAL EXPLOITATION avec reprise		66,2	65,2	1,0	64,6	63,4	1,2	-2,8%
II. Investissement	Recettes réelles hors art 16449	20,7	17,9	2,8	13,3	12,2	1,1	-31,6%
	Mouvements d'ordre	9,8	9,8		11,8	11,8		20,3%
	<i>dont prélèvement</i>	441,0	0,4		1,8	1,8		304,8%
TOTAL INVESTISSEMENT		30,5	27,7	2,8	25,1	24,0	1,1	-13,2%
solde d'exécution reporté		0,5		0,5	0,0		0,0	SO
TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise		31,0	27,7	3,4	25,1	24,0	1,1	-13,2%
TOTAL GENERAL		97,3	92,9	4,4	89,7	87,4	2,2	-5,9%

A. EXPLOITATION

Le budget 2016 s'équilibre à 64 595 K€ et s'établit comme suit :

1) Les recettes

Elles sont estimées à 64 595 K€ dont 61 110 K€ en mouvements réels et sont constituées principalement :

- du Versement Transport pour un montant prévisionnel de 42 300 K€. Un relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport des établissements de 9 à 11 salariés a été décidé par la loi de finances 2016 pour les entreprises (article 15 LFI 2016). Une compensation est prévue pour les Autorités Organisatrices de Transports et elle sera établie a posteriori sur une base trimestrielle.
- des recettes de billetterie, versées par l'intermédiaire du délégataire à Metz Métropole, estimées à 12 000 K€;
- de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat pour le transport des scolaires pour un montant de 1 239 K€;
- de 5 430 K€ de produits exceptionnels correspondant notamment :
 - à la subvention d'équilibre du Budget Principal (2 630 K€) ;
 - au remboursement de la SAEML TAMM pour trop perçu sur les acomptes de Rémunération R1 de l'année 2015 (1000 K€) ainsi que le CICE 2015 (900 K€) et 2016 (900 K€),
- de la reprise de l'excédent d'exploitation constaté au titre de l'exercice 2015 à hauteur de 1 185 K€.

2) Les dépenses

Elles sont estimées à 64 595 K€ dont 11 785 K€ de mouvements d'ordre (les dotations aux amortissements et le virement vers la section d'investissement) et 52 810 K€ en dépenses réelles qui sont de 3 catégories :

- Les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs qui s'établissent à 48 457 K€ et correspondent :
 - pour 44 957 K€ à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau au titre de l'année 2016,
 - pour 988 K€ au remboursement des frais financiers des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs, renouvellement du parc de véhicules),
 - pour le solde, à la compensation financière versée au Département de la Moselle au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge de certains

transports scolaires, aux études relatives au PDU et au PDE-PDIE et à l'entretien et la viabilité hivernale des voies METTIS.

- Les frais financiers et intérêts des emprunts qui sont provisionnés pour 3 385 K€.
- Les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc) qui seront refacturés au budget annexe : 600 K€.

B. INVESTISSEMENT

1) Les dépenses

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 25 069 K€ et sont répartis de la façon suivante :

- ✓ Restes à réaliser sur les dépenses d'investissement 2015 : 670 K€
- ✓ Le résultat d'investissement 2015 : 57 K€
- ✓ Les crédits nouveaux de l'exercice : 24 342 K€ dont 22 042 K€ de dépenses réelles qui concernent :

Le Réseau de transport

- Optimisation des lignes structurantes
 - Conformément au nouveau PPI 2016-2020, une nouvelle Autorisation de programme "Optimisation des lignes structurantes" est proposée en inscription pour un montant en dépenses de 10 M€ HT dont 1,8 M€ en crédits de paiements pour 2016. L'optimisation des lignes structurantes du réseau Le Met' est une opération retenue par l'Etat dans le cadre du 3^{ème} appel à projet sur le transport collectif et la mobilité durable. Elle bénéficiera à ce titre d'une subvention de 1,5 M€.
Les cinq lignes structurantes représentent 42% du trafic du réseau Le Met' et cette opération s'inscrit dans la continuité du travail engagé par la mise en service et le succès constaté des deux liaisons METTIS qui représentent 38% du trafic global du réseau.
Les travaux consistent à réaliser de nombreux travaux de voirie (élargissements, aménagements de carrefours, suppression de ralentisseurs, création de couloirs spécifiques bus, etc...) et à apporter un système d'aide aux feux tricolores visant à améliorer la performance et l'attractivité des cinq lignes structurantes (L1 à L5).
Le but est de renforcer l'attractivité du réseau, de fidéliser les clients et de proposer un mode de déplacement performant alternatif à la voiture. L'augmentation de la vitesse commerciale sur les cinq lignes structurantes permettra également d'obtenir des gains de productivité, qui pourront être réinjectés dans des opérations visant à améliorer la fréquence et à améliorer la performance du réseau.

- Pour faire face aux obligations réglementaires prescrites aux autorités organisatrices de transports dans le cadre de la définition du schéma d'accessibilité aux handicapés, il est proposé d'inscrire 1 200 K€ de crédits de paiement sur l'autorisation de programme « Accessibilité réseau » ouverte sur le PPI 2011-2014, afin de poursuivre la réalisation des travaux de mise en conformité des arrêts.
- Conformément aux engagements du contrat de DSP, 1 295 K€ de crédits de paiement sont prévus pour le remboursement des investissements portés par le Délégué.

METTIS

Les crédits de paiement pour l'année 2016, sont proposés à 12 140 K€ en section d'investissement et concernent :

- ✓ 9 840 K€ pour une régularisation comptable et l'intégration patrimoniale des avances versées pour travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée,
- ✓ 2 300K€ pour le solde des paiements relatifs aux travaux METTIS aux acquisitions foncières et aux acquisitions des BHNS (matériel roulant).

La dette

Les amortissements des emprunts souscrits pour le financement du projet METTIS sont inscrits pour 4 904 K€.

2) Les recettes

Les crédits proposés en recettes d'investissement s'élèvent à 25 069 K€ dont 11 785 K€ de mouvements d'ordre, 1 060 K€ de recettes restant à réaliser et 12 224 K€ relatifs aux recettes réelles. Ces dernières concernent :

- Le solde des subventions sur le projet METTIS à hauteur de 2 570 K€ en provenance du Département de la Moselle et de l'Union Européenne ;
- Pour 3 900 K€, la facturation à la SAREMM de l'ensemble des dépenses portées par Metz Métropole dans le cadre du groupement de commande sur le projet METTIS,
- Les intégrations évoquées précédemment dans le cadre des maîtrises d'ouvrage déléguées du projet METTIS et une régularisation comptable.

PARTIE V BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Les activités d'exploitation des déchèteries sont opérées par la régie HAGANIS.

Le Budget Primitif 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 647 K€ (mouvements d'ordre compris) et se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2015,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2016.

A. EXPLOITATION

La section d'exploitation est proposée en équilibre à 4 633 K€ HT de la façon suivante :

EXPLOITATION en K€				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	BP16/BP15
	Total des dépenses réelles d'exploitation	5 097	4 554	-10,6%
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	113	8	-92,7%
	TOTAL dépenses d'exploitation	5 210	4 563	-12,4%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	0	71	SO
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 210	4 633	-11,1%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	BP16/BP15
	Total des recettes réelles d'exploitation	4 614	4 633	0,4%
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	4	0	-100,0%
	TOTAL recettes d'exploitation	4 618	4 633	0,3%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	592	0	SO
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 210	4 633	-11,1%

Les dépenses concernent pour l'essentiel :

- Le coût de la prestation de gestion des déchèteries pour 4 331 K€ HT,
- Le versement de subventions d'investissement à la Régie Haganis concernant principalement le solde du programme d'investissement 2015 : 209 K€ HT.

Les recettes résultent :

- De la participation des collectivités utilisatrices des déchèteries, parmi lesquelles Metz Métropole, sur la base d'une contribution par habitant maintenu à 1,54 € HT/mois/hab, pour un montant total de 4 353 K€ HT ;
- Du reversement par HAGANIS à hauteur de 220 K€ HT d'un droit d'usage des installations pour l'année 2015 ;
- De la perception du financement de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 60 K€ HT.

B. INVESTISSEMENT

La section d'investissement est proposée en équilibre à 14 K€ de la façon suivante :

INVESTISSEMENT EN K€				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	BP16/BP15
	Total des dépenses réelles	101	14	-86,1%
	Total des dépenses d'ordre	4	0	-100,0%
	TOTAL dépenses	105	14	-86,7%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	8	0	SO
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113	14	-87,6%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	BP15/BP14
	Total des recettes réelles	0	0	SO
	Total des recettes d'ordre	113	8	-92,7%
	TOTAL recettes	113	8	-92,7%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1		5	SO
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	113	14	-87,9%

Les dépenses intègrent une provision pour travaux à hauteur de 14 K€ HT.

Les recettes sont intégralement assurées par la dotation aux amortissements et le virement de la section d'exploitation.

PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »

Le Budget Primitif 2016 du budget annexe « Archéologie Préventive », géré en M14 et partiellement assujéti à TVA, s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 419 K€ (mouvements d'ordre compris). Il se compose :

- ✓ des reprises anticipées des résultats 2015,
- ✓ des restes à réaliser d'investissement,
- ✓ des crédits nouveaux pour 2016.

A. FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à 1 985 K€ de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	evo BP16/BP15
	Total des dépenses réelles	1 419	1 299	-8,4%
	Total des dépenses d'ordre	292	435	48,7%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	1 711	1 734	1,3%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	209	251	20,2%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 920	1 985	3,4%
RECETTES en K€				
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 920	1 985	3,2%
	Total des recettes d'ordre	0	0	SO
	TOTAL recettes de fonctionnement	1 920	1 985	3,2%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 920	1 985	3,2%

1) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 985 K€ et concernent principalement :

- Les dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale pour 226 K€,
- La refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du Pôle archéologie préventive pour 861 K€,
- Le coût de fonctionnement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine ainsi que le coût des intérêts de la dette pour 186 K€.
- La reprise du résultat déficitaire 2015 de 251 K€.

2) Les recettes

Elles sont estimées à 1 985 K€ et concernent principalement :

- Pour 984 K€ la facturation des chantiers de fouilles,
- Pour 90 K€ les Redevances d'Archéologie Préventive,
- Pour 910 K€ la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation scientifique) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts.

B. INVESTISSEMENT

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 435 K€ :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP2015	BP 2016	evo BP16/BP15
	Total des dépenses réelles	292	410	40,5%
	Total des dépenses d'ordre	0	0	SO
	TOTAL dépenses d'investissement	292	410	40,5%
	Reste à réaliser N-1	1 220	1 000	-18,1%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	700	25	-96,4%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 212	1 435	-35,1%
RECETTES en K€				
	Total des dépenses réelles	0	0	SO
	Total des recettes d'ordre	292	435	48,7%
	TOTAL recettes d'investissement	292	435	48,7%
	Reste à réaliser N-1	1 920	1 000	-47,9%
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 212	1 435	-35,2%

1) Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2016 se composent de crédits nouveaux pour l'exercice à hauteur de 410 K€ exclusivement en mouvement réels et concernent pour :

- 230 K€ le remboursement du capital des emprunts souscrits pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP),
- 160 K€ pour des travaux de mise en sécurité des biens et des personnes,
- 15 K€ pour l'acquisition de matériel pour la réalisation de prestations de modélisation des chantiers de fouilles ou de diagnostics en interne.

S'ajoutent à ces dépenses le reste à réaliser des dépenses N-1 et le résultat déficitaire 2015.

2) Les recettes

Les recettes d'investissement concernent uniquement les mouvements d'ordre et les restes à réaliser.

PARTIE VII BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Le budget annexe « Zones en régie » de type M14 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2016 à 35 153 K€. Il porte sur les aménagements en régie pour la Zone Metz Technopôle, des ZAC Parc du Technopôle et Lauvallières ainsi que le Plateau de Frescaty.

Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2015 et se décompose comme suit :

A. FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	BP16/BP15
	Total des dépenses réelles	4 014	4 993	24,4%
	Total des dépenses d'ordre	8 459	13 630	61,1%
	TOTAL dépenses de fonctionnement	12 473	18 623	49,3%
	=	=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 473	18 623	49,3%
RECETTES en K€				
	Total des recettes réelles d'exploitation	2 882	5 251	82,2%
	Total des recettes d'ordre	7 793	11 537	48,0%
	TOTAL recettes de fonctionnement	10 675	16 788	57,3%
	Résultat reporté de la section de fonctionnement N-1	1 798	1 836	2,1%
	=	=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 473	18 623	49,3%

1) Les dépenses

Il est proposé l'inscription d'une somme de 18 623 K€ dont 4 993 K€ de mouvements réels portant principalement sur les opérations suivantes :

ZAC Lauvallières : 63 K€

Cette opération accueille l'hôpital Robert Schuman et prévoit à terme d'intégrer des espaces d'activités économiques mixtes : commerce, services, bureaux, artisanat à hauteur de 200 000 m² de surface globale. En 2014, le SCOTAM a reconnu cette zone comme le seul « nouvel » espace du bassin messin pouvant accueillir du grand commerce, notamment alimentaire.

Afin de pouvoir poursuivre cette opération dans le cadre d'un travail partenarial avec les Hôpitaux Privés de Metz qui prévoient une extension d'environ 15 000 m² de leur établissement à l'horizon 2018, il est proposé d'inscrire 50 K€ en études pour mener à bien le dossier de réalisation et les études techniques d'accompagnement nécessaires. De plus, des travaux de mise en conformité sont nécessaires sur la station de refoulement des eaux usées de la ZAC, pour un montant de 13 K€.

Le Plateau de Frescaty (ex-BA 128) : 4 845 K€

L'acquisition du site a été réalisée le 16 juin 2015 par l'EPFL, qui devient propriétaire du site pour le compte de Metz Métropole.

Un mois plus tard, le site a été renommé : Le Plateau de Frescaty. Un nouveau nom comme symbole d'une nouvelle vocation, d'une nouvelle ambition pour ce site qui ne sera plus militaire, ni dédié aux activités aéronautiques.

La 1^{ère} ouverture du site au grand public s'est déroulée dans le cadre des Terres de Jim le 11-12-13 septembre 2015 avec un grand succès puisque l'événement a accueilli plus de 110 000 visiteurs.

A la suite de cet événement, le Plateau de Frescaty a pu voir la première installation d'une entreprise puisque le 1^{er} octobre 2015, c'est le centre d'appel et services de TESSI Documents Services qui s'installe dans le bâtiment anciennement Ecomouv'.

Quelques jours plus tard, les premiers travaux ont démarré sur le site de l'ex-base vie et au droit de la 1^{ère} phase de l'agrobiopôle, afin de viabiliser 24 bâtiments en vue de leur cession ou de leur location. Il s'agit en effet de mener une action de reconstruction des réseaux existants qui du fait de leur vétusté et de leurs spécificités ne peuvent être intégrés par les concessionnaires. Ces bâtiments qui ont été jugés comme présentant un potentiel de reconversion et proposent des espaces d'hébergements, de bureaux, de stockage, d'atelier et d'équipements.

EUROPAN, une démarche globale et innovante

En juillet 2014, Metz Métropole a proposé le site de l'ex-BA128, comme site de projet pour le concours EUROPAN 13. EUROPAN est un concours d'idées d'architecture et d'urbanisme se déroulant simultanément dans une vingtaine de villes européennes, sur le thème de la VILLE ADAPTABLE qui correspond tout à fait aux problématiques rencontrées sur cet ancien aérodrome militaire. Il s'agit donc pour le site de l'ex-BA128 de disposer d'un regard nouveau, prospectif et stimulant sur une partie du site ; d'une visibilité et d'un rayonnement à l'échelle européenne et d'un échange d'expérience avec d'autres collectivités, françaises et européennes.

C'est un budget de 4 845 K€ qui est proposé au budget annexe Zones en Régie au titre de l'exercice 2016 pour le Plateau de Frescaty

Celui-ci concerne pour 100 K€ les acquisitions de terrains et les frais associés auprès de l'EPFL, pour 3 225 K€ les études et travaux d'aménagement du site, pour 1 360 K€ le remboursements de frais supportés en 2014 et 2015 par l'EPFL (frais de portage, gestion : gardiennage, entretien, réparations,

etc.), ainsi que des coûts d'entretien pour un montant de 160 K€ (entretien des voiries, espaces verts, etc.)

En mouvement d'ordre, sont proposés 13 630 K€ pour la gestion de stock des terrains des zones afférentes et le virement à la section d'investissement.

2) Les recettes

Les recettes s'élèvent à 18 623 K€ dont 7 087 K€ en mouvements réels qui se décomposent principalement comme suit :

- ✓ La reprise par anticipation du résultat excédentaire du compte administratif 2015 : 1 836 K€,
- ✓ Des recettes à hauteur de 2 693 € résultant des cessions du Plateau de Frescaty auprès du groupe CAPECOM, de la Coopérative Apicole du Pays Messin et de l'ESAT ESPOIR 57, ainsi que des recettes de location,
- ✓ D'une subvention du budget principal pour la prise en charge des frais de gestion du Plateau de Frescaty (1 500 K€),
- ✓ De subventions et remboursements de frais pour 415 K€

En mouvement d'ordre, les crédits nécessaires à la gestion de stock de terrains des différentes zones s'élèvent à 11 537 K€.

B. INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP2015	BP 2016	BP16/BP15
	Total des dépenses réelles	1	0	-84,7%
	Total des dépenses d'ordre	7 793	11 537	48,0%
	TOTAL dépenses d'investissement	7 795	11 537	48,0%
	Résultat reporté de la section d'investissement N-1	1 565	4 993	219,0%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 360	16 530	76,6%
RECETTES en K€				
	Total des dépenses réelles	901	2 900	221,8%
	Total des recettes d'ordre	8 459	13 630	61,1%
	TOTAL recettes d'investissement	9 360	16 530	76,6%
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 360	16 530	76,6%

1) Dépenses

Les crédits proposés en dépenses d'investissement s'élèvent à 16 530 K€ et concernent :

- Les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe (11 537 K€).
- La reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement pour l'année 2015 : 4 993 K€

2) Recettes

Les crédits proposés en recettes d'investissement concernent :

- En mouvements réels, une avance de trésorerie du budget principal pour 2 900 K €
- En mouvements d'ordre, 13 630 K€ pour les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones concernées par le budget annexe et le virement de la section de fonctionnement.

PARTIE VIII BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE »

Ce budget est un budget annexe de l'ancienne Communauté de Communes du Val Saint-Pierre (CCVSP) portant sur les dépenses de collecte et de traitement des déchets des 4 communes concernées. Le financement de la compétence déchet de la CCVSP ayant été opéré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il convenait, conformément à la réglementation, de mettre en place un budget annexe de type M4.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2015 ayant décidé d'harmoniser au 1^{er} janvier 2016 sur tout le territoire le mode de financement de la compétence "Gestion des déchets" en faveur de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les dépenses portées par ce budget annexe ont été transférées au budget principal (fonction 812) et au budget annexe "Déchèteries" pour la déchèterie de Peltre.

Le budget présenté en 2016 est donc un budget de clôture visant à traiter les écarts sur rattachements ; les admissions en non valeur ainsi que les encaissements de reliquats de recettes. Il sera clôturé après l'approbation du compte administratif 2016.

Le présent budget primitif s'élève pour à 150,6 K€ dont 111,0 K € pour la section d'investissement et 39,6 K€ pour la section d'exploitation. Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2015 et se décompose comme suit :

EXPLOITATION				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	évo
	Total des dépenses réelles d'exploitation	557,5	3,6	-99,4%
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	33,0		-100,0%
	TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice	590,5	3,6	-99,4%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1		36,0	
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	590,5	39,6	-93,3%
RECETTES en K€				
	Total des recettes réelles d'exploitation	543,5	39,6	-92,7%
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	33,0	0,0	-100,0%
	TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice	576,5	39,6	-93,1%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	14,0		-100,0%
		=	=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	590,5	39,6	-93,3%
INVESTISSEMENT				
DEPENSES en K€				
Chap	Libellé	BP 2015	BP 2016	évo
	Total des dépenses réelles d'investissement	83,0	111,0	33,7%
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	33,0	0,0	-100,0%
	TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice	116,0	111,0	-4,3%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	116,0	111,0	-4,3%
RECETTES en K€				
	Total des recettes réelles d'investissement	0,1	0,6	900,0%
	Total des recettes d'ordre d'investissement	33,0	0,0	-100,0%
	TOTAL recettes d'investissement de l'exercice	33,1	0,6	-98,2%
	Résultat reporté de la section d'exploitation N-1	82,9	110,4	33,2%
		=	=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	116,0	111,0	-4,3%

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 4 avril 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 1 – Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020. - <i>Annexe : PPI.</i>	1 1	
Point 2.1 – Modification des attributions de compensation des communes membres suite au rapport de la CLECT du 12 novembre 2015.	1	
Point 2.2 – Budget Primitif 2016 : modification du règlement financier – AP antérieures à 2016, prolongations de durée de vie, abondements et échéanciers – AP 2016, inscription et échéanciers. - <i>Annexe 1 : ACP "Opérations en voie d'achèvement".</i> - <i>Annexe 2 : ACP "PPI 2016-2020"</i> - <i>Annexe 3 : Règlement financier de Metz Métropole AP/CP – AE/CP.</i>	1 1 1 1	
Point 2.3 – Budget Primitif 2016. - <i>Annexe : BP 2016 - Rapport.</i>	1 1	
Point 2.4 – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016.	1	
Point 2.5 – Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM en 2017 et à compter de 2018.	1	
Point 3 – Communication des délibérations prises par le Bureau : - <i>Annexe : Bureau du 21 mars 2016.</i>	1 1	
Point 4 – Communication des décisions : - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.</i> - <i>Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.</i>	1 1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 5 avril 2016
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL